

média Les chaînes de télévision devaient-elles montrer les images de l'exécution ?

Cette question a animé les réunions de rédaction ce mercredi. Les réponses apportées ont été fort différentes selon les chaînes. En France, TF1 et France 2 ont choisi de flouter immédiatement le corps du policier à terre et de ne pas montrer l'exécution en tant que telle par les terroristes.

En Belgique, la RTBF a fait un autre choix. Le corps du policier à terre n'est dans un premier temps pas flouté. Il ne le sera que lors de l'exécution qui est montrée en intégralité. RTL de son côté zappe l'exécution mais ne floute pas le corps du policier qui agonise au début de la séquence. Sur internet, des vidéos montrant l'intégralité de la scène sont diffusées sur des sites d'information. Un traitement médiatique à plusieurs vitesses qui résulte de l'absence de règles déontologiques claires.

Une question d'appréciation

« Tout est une question d'appréciation des rédactions, souligne André Linard, secrétaire général du Conseil de déontologie journalistique. La question est de savoir si ces images violentes apportent quelque chose de décisif à l'information du public. Ont-elles une importance telle qu'elles permettent de passer outre au principe de respect de la dignité de la victime ? Ce

n'est ni noir ni blanc. Cette décision fait partie de la liberté rédactionnelle ».

Il estime que les médias n'ont en général pas dérapé. « Les avertissements sur le caractère choquant des images ont été assez bien respectés. Il est vrai que la diffusion intégrale de la vidéo sur les sites d'information m'interpelle mais c'est facile de juger a posteriori. Si dans le feu de l'action et dans l'urgence, des images sont diffusées intégralement puis que le média corrige le tir en cours de journée, on peut accepter l'erreur ».

Jean-Pierre Jacqmin, directeur de l'information à la RTBF défend son choix. « La violence avec laquelle ces terroristes agissent est une information. L'exécution est le moment le plus important de la séquence. Cela montre leur *modus operandi*, leur capacité militaire, leur absence complète d'hésitation. C'est l'image qui informe le mieux sur ce qu'a été ce carnage. Il fallait la montrer mais on a fait le choix de parler durant cette séquence pour ne pas laisser l'image seule et pour réitérer nos avertissements aux téléspectateurs ».

Même argument de Laurent Haulotte, directeur de l'information chez RTL. « Si on avait eu des images du massacre à l'intérieur de la salle de la rédaction de Charlie Hebdo, bien sûr

qu'on aurait fait des choix différents mais la séquence montrée ici a une valeur informative. Elle met en lumière la froideur et la détermination de ces individus. Je suis surpris qu'il y ait ce débat aujourd'hui alors que le fond de toute cette histoire, c'est précisément la liberté d'expression ».

L'anxiété renforcée

Frédéric Antoine, professeur à l'école de communication de l'UCL, ne partage pas ces avis. « Ces images n'avaient pas de valeur informative additionnelle. Elles ne font que renforcer le sentiment d'anxiété, d'insécurité. Il n'est pas nécessaire de

tout montrer pour faire comprendre les choses. En ajoutant l'image au son, on augmente la charge émotionnelle ».

Il salue la retenue de France 2 « qui a posé un choix rédactionnel fort en refusant de montrer des images qui ont circulé sur le Net toute la journée. Cela dit quelque chose sur l'identité de la chaîne et cela conforte son image de marque. Cela montre qu'on peut résister aux lois de la concurrence médiatique acharnée et se distinguer. Il y a quelques années, on aurait tout montré. Aujourd'hui, on assiste au retour d'une certaine retenue ». ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

LA TRAQUE ET LES MÉDIAS

Ne pas nuire aux recherches

La traque des tueurs a donné lieu à une autre interrogation sur le rôle de la presse : jusqu'où peut-elle aller dans sa couverture des faits ? Les autorités françaises ont appelé la presse à ne pas dévoiler trop d'informations afin de ne pas nuire aux recherches. Le mot d'ordre a été diversement accueilli, les chaînes publiques respectant tout au long de la journée une grande retenue alors que des chaînes privées comme BFM informaient le public en continu du moindre détail. André Linard (Conseil de déontologie journalistique) rappelle que les médias ont aussi une responsabilité sociétale. « Ils doivent s'interroger sur les conséquences de ce qu'ils mettent en œuvre. Cette responsabilité peut les conduire à limiter temporairement leurs activités au nom d'une valeur équivalente ou supérieure à la liberté de la presse. C'est du cas par cas évidemment. Il faut juger de la légitimité de la demande des autorités publiques ».

J.-F. M.